

Province de Québec
MRC d'Acton
Municipalité d'Upton

Session spéciale, dûment convoquée, du conseil de la Municipalité d'Upton tenue le jeudi, 21 juillet 2011 à 8 h 30 à laquelle sont présents :

Monsieur Yves Croteau, Maire

Et les conseillers et la conseillère suivants :

Monsieur André Bernier;
Monsieur Robert Leclerc;
Madame Nicole Ménard;
Monsieur Guy Lapointe;
Monsieur Claude Larocque.

Est absente, la conseillère, madame Barbara Beugger.

Madame Cynthia Bossé, directrice générale est présente et agit à titre de secrétaire.

Le conseil forme quorum sous la présidence de monsieur le Maire.

Certificat de signification

Je, soussignée, certifie sous mon serment d'office que j'ai dûment signifié un avis spécial de convocation le jour du 19 juillet 2011 par communication écrite à tous les membres du conseil ci-haut mentionnés.

Signé à Upton ce 21^{ième} jour de juillet 2011,

Cynthia Bossé
Directrice générale

Moment de réflexion

L'assemblée débute à 8 heures 30 minutes par un moment de réflexion.

Constatation de l'avis de convocation

Les élus constatent que l'avis de convocation a été signifié selon la Loi.

214-07-2011

Par conséquent, **il est proposé** par monsieur André Bernier, appuyé par madame Nicole Ménard **et résolu à l'unanimité** de la conseillère et des conseillers que soit adopté l'ordre du jour tel que signifié par madame Cynthia Bossé, directrice générale et ce, comme suit :

1. Comptes à payer pour les mois de juin et juillet 2011
2. Adoption du règlement 2011-223 qui s'intitule «Règlement décrétant un emprunt et une dépense de 530 000\$ pour l'exécution des travaux de pavage de la rue des Lilas et du 5^{ième} Rang»
3. Période de questions
4. Levée de l'assemblée

215-07-2011

1. Comptes à payer pour les mois de juin et juillet 2011

Il est proposé par monsieur Guy Lapointe appuyé par monsieur Robert Leclerc **et résolu à l'unanimité** des conseillers et des conseillères d'approuver les comptes à payer pour une somme de 63 661,55 \$.

2. Adoption du règlement 2011-223 qui s'intitule «Règlement décrétant un emprunt et une dépense de 530 000\$ pour l'exécution des travaux de pavage de la rue des Lilas et du 5ième Rang»

Attendu que l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance ordinaire du Conseil municipal tenue le 7 juin 2011;

Attendu que la Municipalité procédera à des travaux de réfection de la fondation de la rue des Lilas et du 5ième Rang;

Attendu qu' il est à propos et dans l'intérêt de la Municipalité d'Upton et de ses contribuables d'autoriser des travaux de pavage de la rue des Lilas et du 5ième Rang;

Attendu que tous les membres du conseil ont reçu plus de 48 heures à l'avance le présent projet de règlement;

216-07-2011

En conséquence, **il est proposé** par monsieur Claude Larocque, appuyé par monsieur Robert Leclerc **et résolu à l'unanimité** des conseillers et des conseillères :

Que dispense de lecture soit faite;

Que le projet de règlement 2011-223 intitulé « Règlement décrétant un emprunt et une dépense de 530 000 \$ pour l'exécution des travaux de pavage de la rue des Lilas et du 5ième Rang » soit adopté tel que rédigé et qu'il entre en vigueur conformément à la Loi.

3. Période de question

Conformément à la loi, seules les questions faisant l'objet d'une décision du Conseil municipal sont consignées au procès-verbal.

4. Levée de l'assemblée

217-07-2011

Il est proposé par monsieur André Bernier, appuyé par monsieur Claude Larocque **et résolu à l'unanimité** des conseillers et des conseillères que soit levée la présente assemblée à 8 heures 40 minutes.

Yves Croteau
Maire

Cynthia Bossé
Directrice générale

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DES CRÉDITS

Selon l'article 961 du *Code Municipal du Québec*, je, Cynthia Bossé, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité d'Upton, certifie que la Municipalité dispose de crédits suffisants pour les dépenses autorisées lors de la présente assemblée.